

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

COMMUNE DU THORONET

4 Place Sadi Carnot

83340 LE THORONET

Tél. : 04 94 73 87 11

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi

de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h30

Contact : Direction générale, dgs@lethoronet.fr

OBJET DE LA PRESTATION

La présente consultation a pour objet l'attribution d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public non constitutive de droit réel, pour l'exploitation de la résidence Le Clos, en vue d'une exploitation hôtelière.

Lieu d'exécution : résidence Le Clos, Impasse des magnolias, quartier Le Clos, 83340 Le Thoronet. Le plan du site est fourni en annexe 1 du règlement.

Activités : la résidence Le Clos est une résidence à vocations touristique et culturelle, classée en établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie de types N, O et Y. La résidence Le Clos se compose de 14 chambres équipées et d'une salle de petit-déjeuner. Les activités autorisées sont précisées en annexe 1 du règlement de consultation.

DUREE DE LA CONVENTION : conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, la convention d'occupation temporaire domaniale sera conclue pour une durée s'achevant le 31 décembre 2028 de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà du temps nécessaire à l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis. Cette durée prend effet au plus tôt le 1^{er} mars 2024 ou à la date de notification de la convention signée si celle-ci est postérieure.

Conditions financières : en contrepartie du droit d'occuper et d'exploiter à des fins économiques la dépendance du domaine public communal, l'occupant devra s'acquitter d'une redevance, comprenant une part fixe et une part variable, au profit de la Commune. La redevance proposée par le candidat ne peut être inférieure aux tarifs indiqués en annexe 1 du règlement de consultation

Consistance de l'occupation : voir annexe 1 du règlement.

PIECES DE LA CONSULTATION

Les pièces de la consultation sont :

- le présent appel à concurrence

- le règlement de consultation,
- le projet de convention d'occupation

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS

Le candidat doit remettre son offre, au plus tard, **le lundi 22 janvier 2024 à 17 heures.**

TRANSMISSION DES PROPOSITIONS

L'offre sera transmise **avant la date et l'heure fixées ci-dessus** soit :

- par voie dématérialisée sur la plateforme marches securises.fr

Les demandes de renseignements complémentaires concernant la présente procédure de consultation peuvent être adressées à l'adresse mail suivante :

dgs@lethoronet.fr

DATE DE PARUTION : Le 6 décembre 2023